

Conception et réalisation des procédures expérimentales en expérimentation animale - spécialité Rongeurs et lagomorphes

Mise en avant

L'objectif général de la formation est de répondre à la nouvelle Directive 2010/63/UE qui organise depuis le 1er février 2013 le cadre des formations pour l'acquisition et la validation des compétences relatives aux personnels utilisateurs, éleveurs et fournisseur d'animaux utilisés à des fins scientifiques.

Cette formation relative à l'expérimentation animale est approuvée par le ministère chargé de l'Agriculture sous le numéro R-63UnivPASCAL-F1-09 et elle fournit les connaissances de base aux personnes chargées de concevoir les projets et de réaliser les procédures expérimentales chez les rongeurs et lagomorphes.



UFR BIOLOGIE

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

Présentation

Spécificités

- Taux d'encadrement renforcé (25 stagiaires maximum)
- Accès facile par transports en commun.
- Restauration et stationnement sur le lieu de la formation
- Acquis d'apprentissage par dispositif modulaire

L'essentiel

Durée de la formation

10 jours - 64 heures

Modalités

- Présentiel

Lieu(x) de la formation

- Aubière
- Clermont-Ferrand

Lieux

• Faculté de Médecine

28 Place Henri Dunant TSA 50400
63001 Clermont-Ferrand cedex

• Complexe scientifique des Cézeaux

Bâtiment Biologie B
5 impasse Amélie Murat BP 80026
63171 AUBIERE Cedex

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

Les personnels doivent disposer de connaissances spécifiques sur les espèces animales sur lesquelles les procédures expérimentales sont menées et, à titre initial:

- être titulaire d'un diplôme sanctionnant un minimum de cinq années d'études supérieures (Bac+5) dans une discipline ayant trait aux sciences biologiques,
- ou, avoir validé deux années d'études supérieures dans une discipline scientifique ayant trait aux sciences biologiques et un minimum de cinq années d'expérience professionnelle sous la responsabilité directe d'une personne autorisée à concevoir ou réaliser des procédures expérimentales impliquant des animaux.

Public ciblé

Formation spécifique dédiée aux personnes responsables de projet concevant et réalisant des procédures expérimentales chez l'animal vivant conformément à l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels et des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques.

Coût de la formation

1 200€

Programme

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet de mises à jour.

Un **module de base de 25 h** comprenant :

- Réglementation française de l'expérimentation animale
- Principes éthiques ; Ethique appliquée
- Méthodes alternatives : principes généraux ; mise en oeuvre
- Biologie comparative des espèces
- Recours aux points limites – Mise en oeuvre ; critères de choix

Contacts

UFR de Biologie

Campus Universitaire des
Cézeaux
5 Impasse Amélie Murat
63178

Responsable(s) de formation

J-Christophe.
POINTUD@uca.fr
+33473405499

- Mise à mort des animaux de laboratoire : principes généraux

Un **module spécialisé de 39 h** : 27 h de théorie et 12 h de travaux pratiques comprenant :

- Procédures faiblement invasives chez les rongeurs et lagomorphes : aspects théoriques et pratiques.
- Connaissances de base de la Biologie des rongeurs et lagomorphes.
- Reconnaissance des signes de détresse, de douleur et de souffrance chez les rongeurs et lagomorphes
- Anesthésie analgésie et antalgie chez les rongeurs et lagomorphes
- Méthodes de mise à mort des rongeurs et lagomorphes
- Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène chez les rongeurs et lagomorphes
- Conception des procédures et des projets

Ressources :

- **Supports pédagogiques** : Cours magistraux, partage de ressources en ligne, planches anatomiques, travaux pratiques.
- **Matériel** : Animalerie, salles de TP, animaux et matériel dédié à la formation.

Modalités d'évaluation

Examen écrit de 2 heures

Attestation de stage accessible en formation continue pour les personnels doctorants, ingénieurs, chercheurs, enseignants-chercheurs, médecins et chirurgiens amenés à concevoir ou à réaliser des procédures expérimentales chez l'animal.

Et après ?

Compétences visées

Activités visées / compétences attestées

- Connaître le cadre juridique et réglementaire pour l'utilisation scientifique des animaux.
- Respecter l'éthique et le bien-être animal tout en appliquant les principes de base des trois R.
- Décrire la biologie des animaux de rente ainsi que les principes d'évaluation et de gestion de la douleur.
- Acquérir les aptitudes pour manipuler et maîtriser les animaux dans le cadre de procédures peu invasives.

Poursuites d'études

Modules complémentaires dans le domaine de l'Expérimentation animale :

- Conception et réalisation de procédures expérimentales sur l'animal – spécialité Animaux de rente (*Formation courte*)
- Initiation à la chirurgie expérimentale chez les rongeurs (*Formation courte*)



Incriptions

Coût de la formation

1 200 euros par stagiaire (500 euros pour le module de base + 700 euros pour le module de spécialité « rongeurs et lagomorphes »).

Les deux modules sont indépendants. Ils peuvent être validés dans des structures différentes et à des périodes différentes

Modalités d'inscription

Session 2024 : du 18 au 28 juin 2024

Inscriptions jusqu'au 30 avril 2024 par mail : j-christophe.pointud@uca.fr